

## Conseil municipal

**Mardi 11 décembre 2018 à 18h30**

### Ordre du jour

#### Quorum

---

##### Article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

#### Désignation du secrétaire de séance

---

##### Article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

#### Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 septembre 2018

---

#### Délibérations

---

- Décision modificative n°2
- Autorisation donnée au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)
- Admission en non-valeur
- Constatation d'extinction de créances suite à une procédure de liquidation judiciaire de l'entreprise EPI
- Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor public
- Indemnités accordées au Maire pour frais de représentation – Année 2018
- Indemnités accordées au Maire pour frais de représentation – Année 2019
- Tarification de la soirée « Beaujolais »
- Tarification de la soirée « Tartiflette »
- Autorisation donnée à Monsieur Le Maire de vendre une partie (parcelles ZA 160 et ZA 161) de la parcelle cadastrée ZA156 (anciennement ZA151) suite à sa désaffectation et son déclassement
- Classement de la rue du Coteau dans le domaine public (sans enquête publique)
- SIRSEF – Election des délégués en charge du syndicat
- Communauté d'agglomération de Marne et Gondaire – Approbation de la modification des statuts
- Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges : approbation du rapport de charges de la CLECT du 10 septembre 2018
- SMAEP : approbation du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2017

## Informations du Maire

---

Plan Local d'Urbanisme

Colis de Noël

## Questions diverses

---

Conches sur Gondoire, le 07/12/2018



Frédéric NION  
Maire